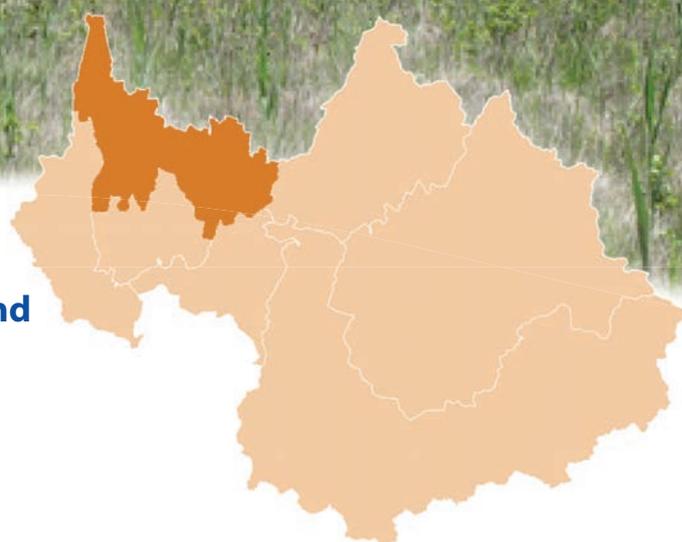


## Marais des Bauches

Synthèse du plan de gestion en faveur de la biodiversité

**Commune de Drumettaz-Clarafond  
Département de la Savoie**



# Un programme de gestion pour préserver la biodiversité

**La biodiversité**, *au-delà de sa valeur propre, constitue une ressource fondamentale pour la collectivité. Elle trouve sa place dans notre quotidien à travers l'alimentation, la santé... Elle peut être une source de création artistique, de développement du tourisme... Sa préservation est une préoccupation partagée par l'ensemble des acteurs.*

**Les conservatoires d'espaces naturels** *sont des partenaires techniques créés pour préserver ce patrimoine et aider les collectivités et les usagers à le faire. Leur compétence technique et leur objectivité leur donnent la possibilité de travailler avec les acteurs des espaces naturels et de les associer à cette démarche au travers de comités de suivi. Pour un conservatoire, la biodiversité constitue une ressource précieuse du territoire, un élément indissociable du développement durable.*

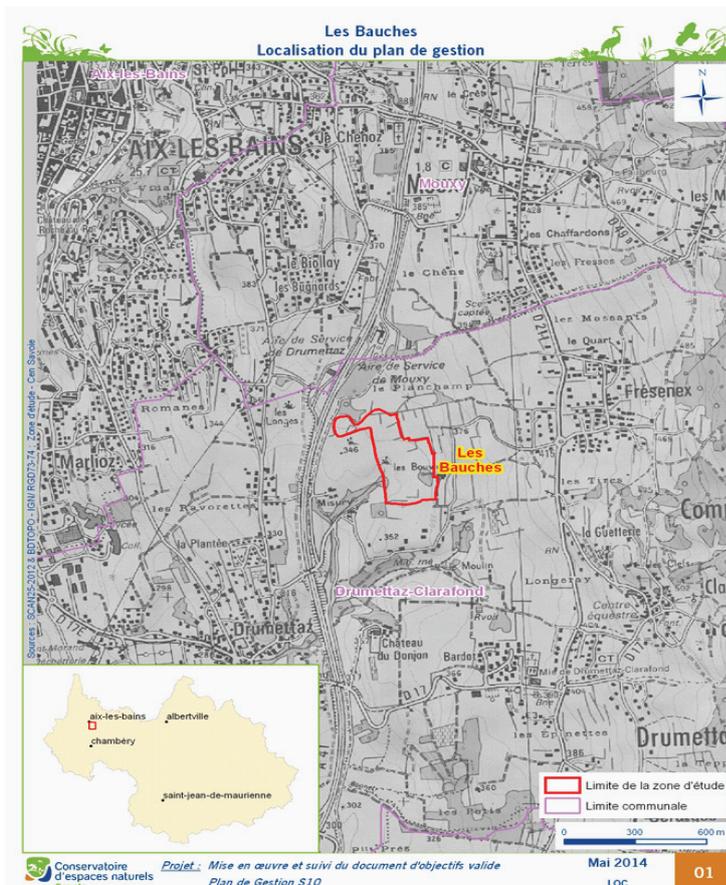
**La gestion d'un site** *résulte d'une analyse scientifique coordonnée par le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie. Le présent document synthétise les objectifs et les actions proposées : il est la référence que chaque acteur du projet peut consulter pour comprendre les interventions réalisées.*

**Le plan de gestion** *est un état des lieux sur la base duquel est programmée une série d'actions en faveur du patrimoine naturel : débroussaillage, entretien par la fauche, pâturage, mise en place de panneaux d'information si nécessaire, surveillance scientifique des espèces en danger, non intervention... Il ne remet généralement pas en cause les usages traditionnels sur le site et cherche, si besoin, à les rendre compatibles avec la préservation.*

# Intervenir sur Le marais des Bauches

## Origine du projet

D'une surface d'une dizaine d'hectares, le site des Bauches est le plus vaste marais sur tuf de l'Albanais, région vallonnée et bocagère de l'ouest savoyard. D'intérêt majeur, il constitue l'un des 43 marais du "Réseau de zones humides de l'Albanais" situé à cheval sur les deux Savoie. Ce réseau classé Natura 2000 se trouve pour sa partie savoyarde dans l'emprise du périmètre du Contrat de bassin versant du Lac du Bourget, porté par le CISALB. Le CEN Savoie s'intéresse à ce marais depuis plus de 10 ans. Il y a mené à partir de 2008 des inventaires et suivis scientifiques, une animation foncière en 2013 et conduira prochainement les premières actions de gestion suite à la rédaction du plan de gestion en 2014.



## Un marais sur tuf remarquable

**Le site des Bauches se caractérise par :** son "cœur" ouvert où coexistent bas-marais sur tuf et prairies humides et sa "couronne périphérique" boisée principalement de frênaies-chênaies et plus localement de fourrés de saule cendré. Dans la partie centrale du site, les secteurs les plus humides sont en bon état de conservation malgré l'abandon de l'exploitation agricole depuis de nombreuses années ; ailleurs, roseau et ligneux colonisent progressivement les lieux dégradant la qualité de la végétation. La présence localement importante du solidage géant impacte également les milieux naturels. Une source pétrifiante occupe l'exutoire du marais ; ces secteurs de dépôts actifs de calcaires sont d'intérêt prioritaire à l'échelle de l'Europe.

## Le rôle du comité de Suivi

Le comité de suivi est un lieu d'échanges où les acteurs et usagers du site participent à la construction et la mise en œuvre du projet dans un objectif de préservation de la biodiversité. Il permet par les échanges d'information d'optimiser les synergies et d'aplanir des incompatibilités avec d'autres projets qui pourraient concerner le site.

# Historique...

## Un site modelé par le temps et les hommes

### Une dynamique de fermeture des milieux...

La comparaison des photos aériennes de 1971 et 2009 est révélatrice des changements qu'a connus ce site en 40 ans.

Dans les années 1970, le marais était intégralement exploité par l'agriculture. Aujourd'hui, l'état de la végétation du marais des Bauches résulte de nombreuses années d'abandon, en témoignent les arbres de belle futaie présents par endroit en bordure de marais.

Les milieux humides ont évolué naturellement vers des formations de type roselières, fourrés à saules et bourdaine, et en l'absence de fauche, une grande quantité de litière s'est accumulée. Le secteur tufeux le plus alimenté en eau a mieux résisté à l'embroussaillage.

Les clichés montrent également une urbanisation à proximité du marais avec le développement des hameaux à l'amont et la construction de l'autoroute à l'aval.

## Les usages actuels

Aujourd'hui l'exploitation agricole du site est marginale et se traduit par la présence de deux parcelles cultivées en maïs, dont l'une située sur zone humide.

En revanche, le site s'inscrit dans un contexte agricole, avec une proportion encore majoritaire de prairies fauchées. Un pâturage bovin s'exerce à l'ouest et au sud du site. Des parcelles sont exploitées en maïs au nord du site et une en vigne entre le marais et la route.

Hormis la pratique de la chasse, aucune activité de loisir ne s'exerce dans ce marais. Comme beaucoup de zones abandonnées, le marais des Bauches présente quelques zones de dépôts sauvages de déchets.

Histoire, usages et dynamique actuelle



Vue aérienne du marais avant-après



# Une nature exceptionnelle

## Un original parmi les marais de l'Albanais

Le marais des Bauches se démarque des autres marais de l'Albanais par l'importance de ses dépôts tufeux et sa **source pétrifiante** située à l'exutoire. En circulant dans les roches calcaires du massif des Bauges, l'eau dissout la roche ; au niveau des résurgences, le calcaire précipite sous forme de dépôts meubles ou compacts, dénommés "tufs". Cet habitat rare est reconnu d'intérêt européen, du fait de la faiblesse des surfaces occupées et de sa grande fragilité.

## Des espèces patrimoniales

Le site compte six plantes patrimoniales, dont cinq protégées, toutes situées dans la moitié sud du marais et peu abondantes. **L'orchis de Traunsteiner** est une des orchidées protégées du site qui mesure de 10 à 40 cm et qui fleurit entre juin et juillet. C'est une adepte des sols détrempeés qui souffre de l'assèchement du marais lié à l'abaissement de la nappe et de l'accumulation de litière de choin et de molinie.

**La rousserolle verderolle** fait partie des espèces intéressantes de la faune du marais. Cette petite fauvette, présente uniquement dans l'est de la France, est typique des roselières buissonnantes dans lesquelles elle niche. Insectivore, elle passe l'hiver en Afrique pour ne revenir dans les marais savoyards qu'au mois de mai.

Enfin, **l'agrion de Mercure**, une petite libellule protégée très exigeante sur la qualité de son habitat, fait figure d'espèce phare du site en raison de sa très grande rareté en Savoie et son statut d'espèce d'intérêt européen.

## Une espèce caractéristique non revue

La particularité des milieux tufeux, calcaires et pauvres en éléments nutritifs se traduit par la présence d'espèces adaptées à ces conditions de vie difficiles. Le **rossolis à feuilles longues**, petite plante carnivore protégées, fait partie de ce cortège d'espèces, comme l'agrion de Mercure, mais il n'a pas été revu au marais des Bauches depuis 2005.



Source pétrifiante - V. Bourgoin



Orchis de Traunsteiner - P. Freydier



Agrion de Mercure - C. Fontaine



Rossolis à feuilles rondes - V. Bourgoin



Rousserolle verderolle - M. Szczepanek



Bas-marais à choin sur sol tufeux - V. Bourgoin

# Un projet pour les 5 années à venir

## Enjeux

### Alimentation en eau du marais

Elle est essentielle au bon état de conservation de la zone humide et de ses habitats. L'abaissement du niveau de la nappe génère un assèchement qui accélère le phénomène de fermeture des habitats ouverts, ainsi qu'une banalisation de la végétation et de la faune associée aux zones humides.

### Fermeture progressive du bas-marais

C'est un phénomène naturel consécutif à l'abandon des pratiques traditionnelles d'exploitation du milieu et probablement aussi à l'abaissement de la nappe. Cela aboutit à la colonisation du cœur du marais dans un premier temps par le roseau avec une importante accumulation de la litière et dans un second temps par les ligneux comme la bourdaine. Ce processus réduit la capacité d'expression de nombreuses plantes patrimoniales. En revanche, la présence de roselière buissonnante est favorable aux fauveltes des marais ; la gestion tiendra compte de cette dualité.

### Invasives

Le développement du solidage géant est préoccupant dans certains secteurs du marais ; il impacte la bonne conservation des habitats naturels.

### Agrion de Mercure

Cette espèce faunistique emblématique, revue à l'occasion d'un suivi "odonates" mené en 2015 après 6 ans sans contact, devra faire l'objet de toutes les attentions.

## Objectifs

Les objectifs de gestion visent principalement la préservation, le maintien ou la restauration d'un état de conservation favorable des habitats et espèces du site, avec une priorité donnée à ceux et celles considérés comme rares et menacés aux niveaux européen, régional ou départemental (source pétrifiante, bas-marais sur tufs, agrion de Mercure, orchis de Traunsteiner...).

### Habitats :

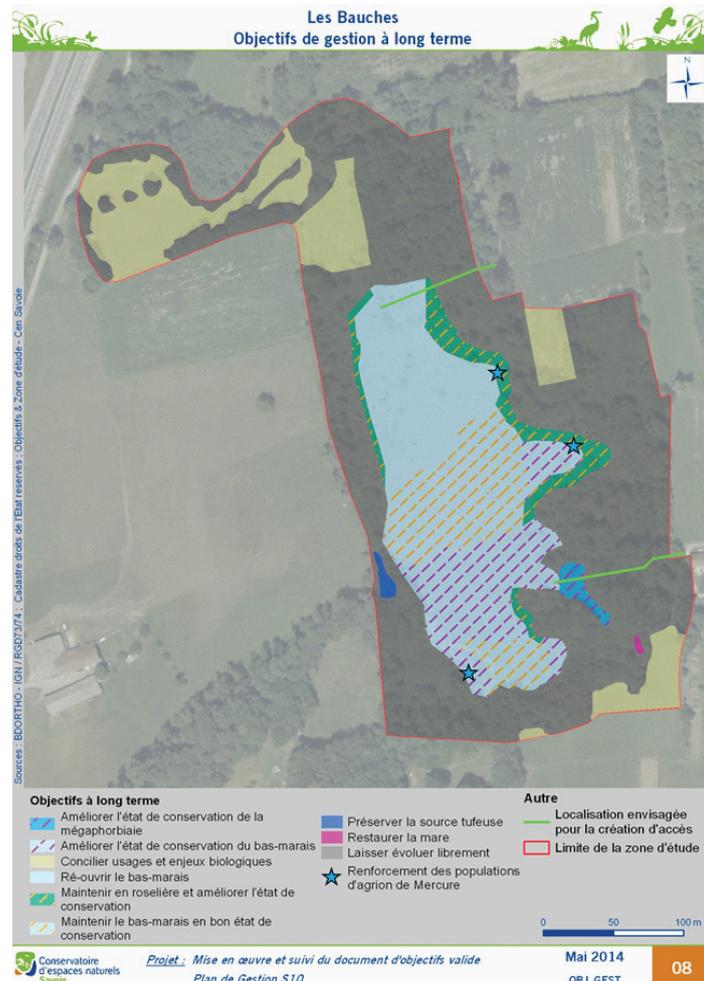
- Préserver le bon état de conservation de la source pétrifiante ;
- Restaurer les habitats humides colonisés par les ligneux et les roseaux, puis les maintenir ouverts ;
- Faire régresser le solidage géant ;
- Laisser évoluer librement les secteurs forestiers.

### Espèces :

- Favoriser l'agrion de Mercure en créant des milieux accueillants ;
- Favoriser la rousserolle verderolle en maintenant des secteurs de roselières buissonnantes.

### Autres :

- Concilier les usages avec le bon fonctionnement du site ;
- Informer et sensibiliser la population locale aux richesses du site.



## Actions envisagées

Les actions sont la déclinaison "concrète" des objectifs de gestion ; elles peuvent être menées pour une période de 5 ans, sur les parcelles où le CEN aura obtenu la propriété ou l'usage.

### Restauration de la végétation :

- Débroussaillage et/ou broyage avec exportation de la matière, et léger bûcheronnage des bas-marais, prairies humides et roselières colonisés par les ligneux ;
- Reconversion de certains secteurs de roselières en bas-marais par broyage ou fauche avec exportation de la matière ; conservation d'une frange de roselières située le long des lisières boisées au profit de la rousserolle verderolle.

### Gestion des invasives :

- Double fauche annuelle pendant plusieurs années pour faire reculer le solidage géant.

### Gestion en faveur de l'agrion de Mercure :

- Création de plusieurs mares de faible profondeur pour la reproduction de l'agrion de Mercure.

### Entretien du marais :

- Par fauche tardive des milieux restaurés et suppression des décharges sauvages.

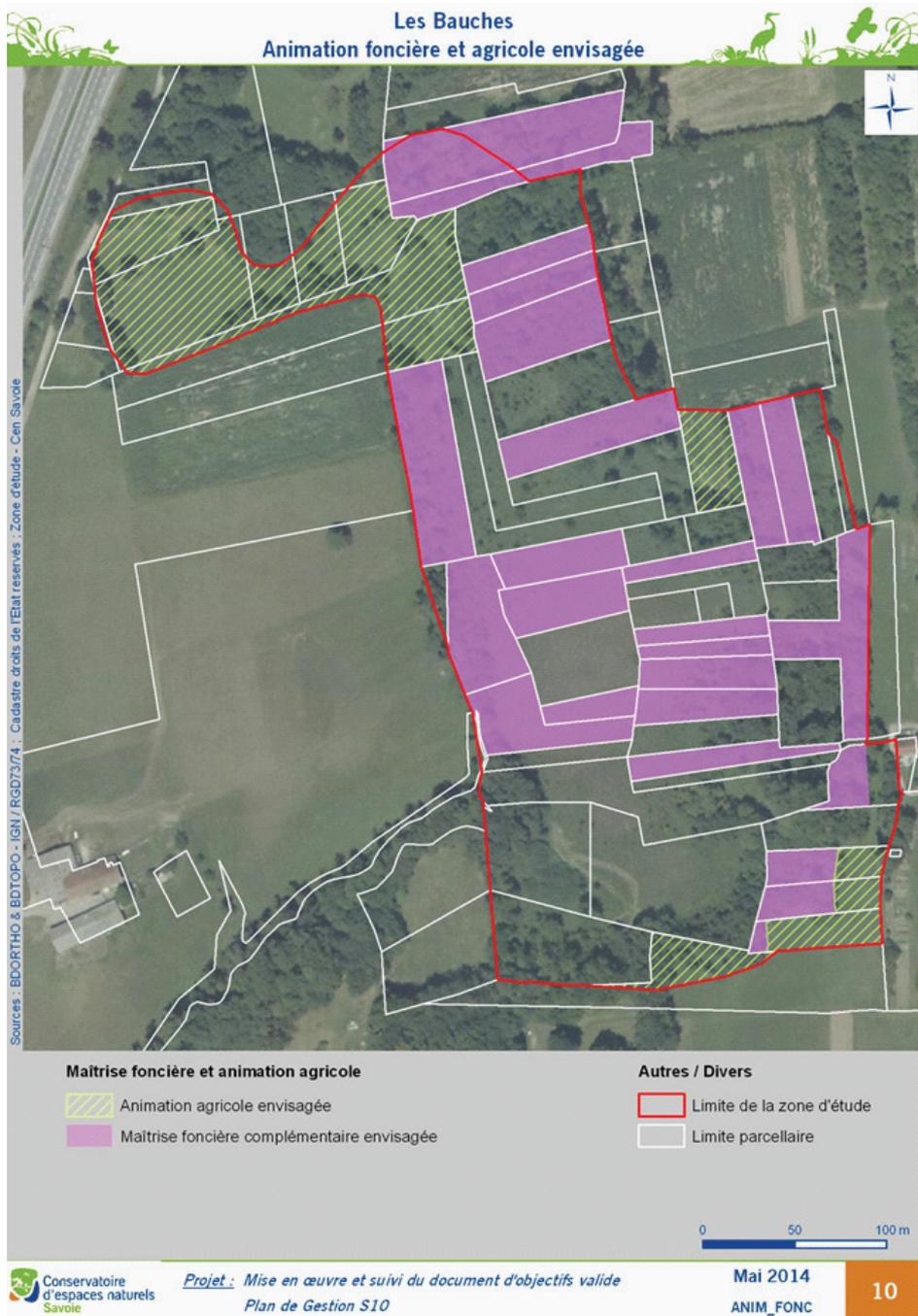
### Non intervention :

- Libre évolution des secteurs boisés visant à restaurer la naturalité des forêts, en dehors des secteurs où la création d'accès est nécessaire à la mise en œuvre de la gestion.

## Evaluation

Le Conservatoire évaluera l'efficacité de la gestion menée (restauration et entretien) sur la faune et la flore afin d'en ajuster, le cas échéant, les modalités. À ce titre, des suivis écologiques seront mis en place concernant la flore patrimoniale, la population d'agrion de Mercure et l'évolution des habitats.

L'efficacité de la gestion est aussi conditionnée par des opérations visant à améliorer les environs du site : maintien des connectivités écologiques et des éléments de diversité (zones humides, haies, arbre à cavité...). L'augmentation des superficies d'habitats d'intérêt communautaire et amélioration de leur état de conservation, ainsi que la surface de réouverture confortera la présence du plan de gestion sur ces sites.



# Que pouvez-vous faire pour favoriser la réussite de ce projet ?

- Contribuer à transmettre cette information.
- Signaler au Conservatoire d'espaces naturels de Savoie toute observation liée aux espèces mentionnées dans ce document.
- Apporter votre point de vue lors des réunions du comité de suivi, celui-ci est important et sera écouté.
- Mettre à disposition certaines de vos photos que vous trouvez particulièrement réussies, ou d'anciennes photos du site
- Nous signaler tout problème, toute difficulté susceptible de nuire au projet.

Ce document est une synthèse actualisée du plan de gestion 2014  
Si vous souhaitez des informations plus détaillées, n'hésitez pas à en faire la demande.



## CONTACT

**Virginie Bourgoin**  
v.bourgoin@cen-savoie.org  
Tél. 04 79 25 20 32

**CEN Savoie**  
Le prieuré  
BP 51  
73372 Le BOURGET-DU-LAC Cedex  
www.cen-savoie.org

Programme réalisé grâce au soutien financier de :

